

## Formule d'inscription

cette inscription vous engage contractuellement

### Identité

Madame

Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA/Lieu : \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_

Tél. mobile : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Période :  mars à août  septembre à février

Formation initiale : \_\_\_\_\_

### Activité professionnelle actuelle

Entreprise : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

NPA/Lieu : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

### Paiement

par le participant

par l'employeur (timbre, date et signature)

Je confirme mon inscription ferme et m'engage à payer le cours de la manière suivante :

**CHF 3 800.-** en **1 versement** dès réception de la confirmation d'inscription  
(payable au plus tard 10 jours avant le début du cours)

Je suis membre (ou l'entreprise dans laquelle je travaille) est membre d'une association professionnelle me permettant de bénéficier de conditions préférentielles :

Association : \_\_\_\_\_

Prix préférentiel : CHF 2 950.- Certifié/participant Vaud Oenotourisme

Financement : 75% Fondation vaudoise pour la formation des métiers de bouche

Paiement fractionné Je souhaite un paiement fractionné en **2 versements** (majoration de 100.-)  
(1<sup>er</sup> versement avant le début du cours et le suivant avant le début du module suivant)

Non compris les taxes pour l'examen d'admission au certificat FMPro. En cas de retrait de l'inscription moins de quatre semaines avant le début du cours, ou si le/la participant/e arrête sa formation une fois celle-ci débutée, l'ensemble des frais de cours reste dû. Pour des cas de forces majeures, un changement de cursus (report de session à l'année suivante) reste possible moyennant une participation aux frais.

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement d'examen.

Lieu, date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

## Conditions générales – Formation à distance

### Conditions d'admission

Le règlement de l'examen prévaut pour les personnes désireuses de se présenter à l'examen. Le participant reconnaît le copyright des supports de cours et de l'ensemble des documents. Toute reproduction de supports de cours, totale ou partielle, est interdite sans autorisation préalable de FMP Formation.

### Inscription

Bien que peu tributaires d'un nombre d'inscriptions, les présentiels nécessitent néanmoins un nombre de participants minimum. FMP Formation se réserve le droit de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants. Selon les nécessités, les disponibilités et sur demande d'un participant, une journée de présentiel peut également être remplacée par un coaching individuel.

### Coûts

La finance du cours comprend le matériel, les supports de cours, l'accès et l'utilisation du matériel pédagogique du site Internet et la participation aux séances présentiels. Les finances d'inscription doivent être payées 15 jours avant l'échéance fixée (début de cours ou de module). Pour les participants ne disposant pas d'une adresse en Suisse, des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour couvrir les coûts d'expédition des supports de cours.

En cas d'échec, il est offert au participant de suivre une deuxième fois l'entier de la formation, pour une participation symbolique aux frais de CHF 500.-. Pour bénéficier de cette « garantie de réussite », le participant doit avoir suivi à satisfaction sa formation, participé à au moins 75% des séances présentiels et fourni tous les travaux demandés.

La taxe d'inscription aux examens d'admission n'est pas comprise dans la finance du cours indiqué. Cette taxe d'inscription doit être réglée par le/la candidat(e) au minimum 4 semaines avant l'inscription de sa candidature, lorsque celle-ci est assurée par FMP Formation ou au plus tard, lors de son inscription directe auprès de l'organe compétent. Les taxes d'examen doivent être versées dans leur intégralité avant celui-ci. Elles restent dues selon le règlement d'examen.

### Désistement

Les annulations doivent parvenir par écrit en indiquant les raisons. En cas de retrait de l'inscription plus d'un mois avant le début du cours, une taxe de CHF 300.- est perçue pour les frais de traitement. Si l'annulation a lieu moins de quatre semaines avant le début du cours, l'ensemble des frais de cours reste dû. Si le/la participant/e arrête le cours de formation, l'ensemble des frais de cours doit être versé, mais sa participation peut être reportée à la prochaine session. En cas de changement de cursus (report de session), une participation aux frais administratifs de CHF 500.- est perçue.

Si la personne qui annule le cours trouve un/e participant/e pour la remplacer, seule la taxe de CHF 500.- est perçue.

### Reconnaissance

Une attestation FMP est délivrée à toute personne ayant fourni au moins 80% des travaux demandés. Un certificat FMP Formation est délivré à toute personne ayant suivi au moins 75% des séances présentiels, fourni 80% des travaux demandés avec une évaluation minimum moyenne « suffisante » à « bonne », ou ayant suivi uniquement la formation à distance, fourni 100% des travaux demandés avec une évaluation minimum moyenne « bonne » à « très bonne ». Un diplôme FMP Formation est délivré à toute personne ayant suivi au moins 75% des présentiels, fourni 80% des travaux avec une évaluation minimum moyenne « suffisante » à « bonne » et réussi l'examen.

### Locaux

Les différents lieux de cours seront précisés en cours de formation, en fonction des participants, et sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits présents. Si le nombre est insuffisant, un coaching individuel ou de petits groupes sera proposé. Une journée présentielle correspond à 8 périodes (6h) de formation et les horaires sont généralement de 08h30-12h00 et 13h00-16h30. FMP Formation n'assume aucune responsabilité pour les vols ou objets perdus par les participant(e)s dans les locaux des cours. Les participants sont responsables des dommages éventuels causés aux matériels et équipements confiés. FMP Formation ne couvre pas les participants en matière d'accidents.

Le programme des cours, les lieux, prix des écolages et les conditions générales peuvent être modifiés en tout temps.